**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 67 (1996)

Heft: 1

Rubrik: [Impressum]

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## SOMMAIRE

Vers un nouvel
équilibre 2

La loi fédérale
sur les chemins de fer :
un défi pour les cantons
dès 1996 3

Rapport d'activité 1995 9

Programme d'activité
1996 12

Photo de couverture : Jean-François Milani.



par Jean-Paul Bovée, Secrétaire général de l'ADIJ

renouveler notre matériel de bureau (ordinateur plus performant, nouvelle photocopieuse). La combinaison de ces trois facteurs expliquent que nos comptes, en 1995, ont enregistré un déficit important qui a dû être comblé par une ponction sur les réserves.

L'ouvrage doit donc être remis sur le métier.

La direction a décidé, à nouveau, de retrouver l'équilibre financier à court terme.

# Vers un nouvel équilibre

En 1991, la Direction de l'ADIJ s'était proposé, entre autres objectifs, de retrouver un équilibre financier rompu depuis quelques années. Ce but a été atteint, et le déficit des comptes pratiquement comblé, notamment grâce aux mesures suivantes :

- rationalisation du travail de secrétariat, (développement de l'informatisation, réorganisation des tâches, renoncement à la formation d'apprentis);
- redimensionnement des activités (abandon de certaines d'entre elles qui généraient des frais sans réelle contrepartie pour l'association, lancement d'activités nouvelles présentant une certaine «rentabilité», refonte du bulletin, etc.), mais cela sans pour autant renoncer à la vocation et à la spécificité de notre association;
- recherche et réalisation d'économies dans divers domaines.

En 1994, l'annonce de la suppression de la subvention non affectée du canton du Jura et de son remplacement par la réalisation de mandats nous a touchés, au même titre que toutes les associations économiques. L'ADIJ a donc dû faire face à cette situation nouvelle. En outre, un investissement important a été consenti par la direction en faveur de la promotion de l'association (étude et création d'un document de présentation destiné à faire mieux connaître l'ADIJ et à trouver de nouveaux membres). Par ailleurs, nous avons été amenés à

Cette politique repose notamment sur les éléments suivants :

- augmentation légère des cotisations des membres individuels et collectifs (à l'exception des communes) ; les montants, votés lors de la dernière assemblée générale restent toutefois modestes (respectivement 50 et 60 francs par année);
- adaptation des tarifs pratiqués lors de nos manifestations ;
- exécution du mandat confié par le canton du Jura, et mise en place d'autres mandats qui pourront être pris en charge dans le cadre de nos programmes d'activité:
- promotion de l'association, prospection et recherche de nouveaux membres, en particulier de membres individuels.
- recherche de collaborations, de partenariats, de synergie et de soutiens divers.

Dès cette année, une comptabilité analytique sera mise en place ; elle nous permettra de connaître mieux le coût réel de chaque élément de nos programmes et de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Certaines activités seront ainsi remodelées, développées ou, le cas échéant, diminuées, voire laissées de côté.

Cette perspective d'adaptation n'est certes pas de tout repos, mais elle est passionnante et particulièrement stimulante.

## Association pour la défense des intérêts jurassiens

Co-présidents : André Marchand, Delémont, Jean-Claude Crevoisier, Moutier

Secrétaire général et rédacteur responsable : Jean-Paul Bovée, Moutier

Administration de l'ADIJ et rédaction des «Intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 57, 2740 Moutier 1 tél. 032 93 41 51, fax 032 93 41 39



## BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS JURASSIENS

Chambre d'économie et d'utilité publique 67° année - Paraît 4 fois par an

Abonnement annuel: Fr. 50.—
Prix de ce numéro: Fr. 14.—